

Le jour d'aujourd'hui dixième jour du mois d'août mil huit cent huit
Pardevant nous Sieur et Juge, Maire et Officier de l'Etat Civil de la
Commune de Virgeny, Canton de celle de Saverin, Arrondissement de Saverin et du
Département de la Savoie;

Sont comparus Jacques Charpentier garçon majeur âgé de quarante cinq ans
Fils de Charles Charpentier propriétaire âgé de six ans deux mois et de
deffunte Marie Anne d'Archer son épouse et de Marie d'Archer le Comte May
mil huit cent sept, domiciliés dans la Commune de Virgeny; D'un costé.
Et de l'autre costé Marie Jeanne Meiller fille majeure âgée de vingt huit ans

Fille de Jean Meiller marié avec Marie d'Archer le Comte May, par son et de Marie d'Archer
vingt ans son épouse et avec Marie d'Archer le Comte May, par son et de Marie d'Archer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage
par les articles de la loi, dont les publications ont été faites devant la principale
porte de notre église paroissiale, savoir la première le dimanche trente un
juillet et la seconde le sept août à heure de midi;
Aucune opposition d'aucun mariage n'ayant été signifiée par les dits

